



Ivry sur Seine le 22 juillet 2019

COMMUNIQUE DES CENTRES E.LECLERC

Devant l'acharnement des pouvoirs publics français (assignations judiciaires, perquisitions, auditions multiples en commission d'enquête parlementaire...) le groupement des Centres E.Leclerc confirme qu'il instruit une saisine de la Cour de Justice de l'Union européenne.

Les centres E.Leclerc estiment en effet qu'en leur reprochant de s'être alliés à d'autres distributeurs européens pour faire bénéficier les consommateurs de prix moins chers, les pouvoirs publics français contreviennent à la législation européenne qui a pour but de favoriser ces échanges et d'encourager ces partenariats.

Leur attitude est d'autant plus discriminatoire qu'à plusieurs reprises ces derniers mois, les autorités françaises ont soutenu des rapprochements dans les domaines de la téléphonie, du multimédia, du transport, de l'automobile, de l'équipement, de la construction navale, de la banque et de l'assurance.

On rappellera par ailleurs que les alliances d'E.Leclerc en Europe ne servent qu'à négocier ou acheter des produits à des grandes sociétés mondiales ou européennes qui voudraient pratiquer des tarifs différents selon les pays et les consommateurs, contrairement à l'esprit du marché unique.

Contact presse

Service de presse E. Leclerc : 01 80 18 18 10 – e.leclerc@agencebabel.com